



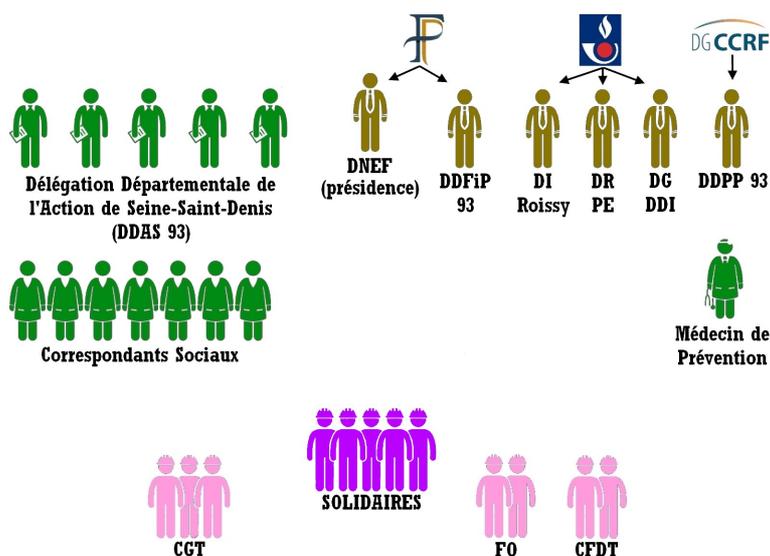
L'action sociale ministérielle ? Une délégation décimée...



I – Introduction



A) Participants



B) Actualité de la délégation

Déleguée ? La séance se tient en l'absence de la déléguée, non-remplacée à ce jour, 4 candidatures seront examinées lors de la séance spéciale du 23/02/2017.

Recrutements : La délégation annonce des recrutements à 2 nouveaux postes d'assistants pour le suivi de facturation dans le secteur de la restauration et des Crédits d'Action Locale (C.A.L.).

Ces nouveaux postes font suite à l'éclatement du suivi de facturation, qui était assuré auparavant par un service unique pour tous les secteurs. Chaque secteur devra désormais assurer son propre suivi de facturation.

Le secteur de la restauration génère un volume de travail énorme à l'effectif qui lui est dévolu (à titre d'exemple : 40 restaurants à gérer dans le 93 contre 3 dans le 75, pour un même effectif).

Candidatures : 5 candidatures ont été transmises, toutes pour le secteur du C.A.L..

II – Actions locales

1°) Evolutions

a) **Modifications unilatérales** : Les Organisations Syndicales (O.S.) ont rejeté le programme d'actions locales établi par le Secrétariat Général du ministère (S.G.) pour 2 motifs :

- sur la fond : celui-ci ne correspondant pas à ce qui avait été convenu en séance CDAS du 17/11/2016,
- sur la forme : les représentants du personnel n'ayant à aucun moment été consultés.

Les O.S. ont rappelé que le C.D.A.S. est sensé être une instance de « dialogue social » et non une chambre d'enregistrement, rappelant le précédent épisode de tentative de financement de nuits d'hôtel sur le budget des actions locales (plutôt que de se rapprocher du service de la Masse des douanes Île-de-France, qui lui avait des logements disponibles...).



2°) Externalisations



Privatisation de l'accompagnement

Au vu de la situation au sein de la délégation (départ de la déléguée et l'assistante en charge des actions locales), le S.G. opte, en référence à une note d'orientation du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), privilégiant les prestations « inclusives ». C'est-à-dire pour une prise en charge de l'accompagnement par le prestataire, donc plus du tout par les membres de la délégation... ce qui entraîne une hausse de 7 à 10 % du coût des prestations !



Commercialisation des données ?

La prise en charge par le prestataire s'étend à l'enregistrement et à la sélection des candidatures. Ce qui pose un problème de transmission de documents et données personnelles, ainsi que d'équité dans le choix des participants.



Dernier point

Le financement des Conseillers en Economie Sociale et Solidaire (C.E.S.F.), se fera désormais sur le budget du S.G., et non sur celui des actions locales.



3°) **Vote** : Les O.S. rejettent par conséquent les frais de gestion des actions locales, ce qui revient à supprimer de l'emploi public pour le confier au privé et à imputer ses frais sur le budget de la délégation.

... III – Autres

1°) Restauration

De nombreux dysfonctionnements relatifs à la carte APETIZ sont à dénombrer : oublis de commandes, non validation de l'option d'utilisation étendue, la délégation à son niveau ne dispose pas toujours des accès permettant de résoudre ces problèmes. Certains agents n'ont pas été dotés de leur carte au 1^{er} janvier, et ont donc été temporairement privés du bénéfice des titres restaurant.

2°) Crèches

La douane pourrait perdre ses berceaux aux « Petits Avions », à Roissy. Cela serait fortement préjudiciable aux agents en poste dans les aéroports qui y sont inscrits, car elle est le seul établissement offrant une plage d'accueil adaptée à leurs horaires. Au niveau des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (S.R.I.A.S.), les correspondants sociaux déplorent l'absence d'interlocuteurs au sein des crèches préfectorales.

3°) Logement

La délégation indique que la transmission par un circuit distinct des demandes de logement A.L.P.A.F., par les douaniers leur est préjudiciable : Les demandes en provenance des autres administrations sont centralisées au niveau de la délégation, transmises à l'A.L.P.A.F., et doublées d'une demande de Bourse au Logement des Agents de l'Etat (B.A.L.A.E., seule la délégation peut donner l'habilitation aux agents). Les demandes douanières transitent elles par les correspondants sociaux, et ne sont adressées qu'à l'A.L.P.A.F. Il est proposé un transfert des demandes des co/so douaniers vers la délégation, afin de permettre aux douaniers de bénéficier de la même mesure. Le rejet du 93 accroît les problèmes de logement. La réputation du département n'en est pas le seul facteur, la difficulté à se rendre de banlieue à banlieue par les transports, ainsi que l'hétérogénéité de l'implantation des logements ministériels y contribuent également.



Siégeaient pour SOLIDAIRES Finances : Sylvie Hebert (DRESG), Pauline Manzano (DGE), Katherine Simon (DGFIP – services centraux), Yannick Devergnas (DI Roissy).